



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Espagne

Question écrite n° 7727

Texte de la question

Suite à la question n° 1653 du 12 août 2002 et à la réponse de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 14 octobre 2002 sur la mise en place de centres de coopération policière et douanière (CCPD) de part et d'autre de la frontière franco-espagnole, M. Thierry Mariani lui demande de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle est envisagée la mise en place effective de ces nouveaux services. Si celle-ci n'est pas encore connue, il souhaite connaître le calendrier relatif à la création de ces nouvelles structures, s'annonçant particulièrement utiles dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale.

Texte de la réponse

Le traité signé à Blois le 7 juillet 1998 relatif à la coopération franco-espagnole transfrontalière en matière policière et douanière prévoit que quatre centres de coopération policière et douanière (CCPD) se substitueront aux quatre commissariats communs existants Le Perthus, Melles-Pont-du-Roy et Biriadou (France), Canfranc-Somport (Espagne). Ce Traité, déjà ratifié par l'Espagne le sera prochainement par la France, lors de l'actuelle session parlementaire. S'agissant du CCPD de Canfranc-Somport, l'achèvement de la construction du bâtiment est prévue au plus tard en janvier 2004. Dans l'immédiat, l'actuel commissariat commun devrait servir de CCPD. Le coordonnateur français désigné est un officier de la gendarmerie nationale. Du côté français, les locaux du commissariat du Perthus, trop exigus, ont été abandonnés au profit d'un local disponible, un bâtiment inoccupé de 187 m2 appartenant aux services des douanes et des droits indirects, proche de l'actuel commissariat binational. Le premier CCPD franco-espagnol, dont le coordonnateur de la partie française est un commissaire de la police aux frontières (PAF), a ainsi été inauguré le 25 novembre 2002, au Perthus. Les effectifs français du CCPD du Perthus sont de deux officiers de police (un de la PAF, un de la police judiciaire), six gardiens (quatre de la PAF, deux de la sécurité publique), un officier et deux sous-officiers de la gendarmerie nationale et deux agents des douanes. Les effectifs espagnols comprennent une représentation de la garde civile et du corps national de la police. Dans l'immédiat, le coordonnateur espagnol n'a toujours pas été désigné. Le commissariat commun de Melles-Pont-du-Roy (Haute-Garonne) sera progressivement transformé en CCPD avec l'arrivée d'autres effectifs que ceux de la PAF sous la responsabilité du coordonnateur français, officier de gendarmerie nationale. Les effectifs de l'unité de la PAF libéreront partiellement les locaux occupés. Trois agents des douanes et quatre militaires de la gendarmerie devraient, à une date non encore fixée, s'ajouter aux cinq fonctionnaires de la PAF (un officier et 4 gardiens de la paix) chargés des missions du commissariat commun. S'agissant de l'actuel commissariat commun de Biriadou, il est maintenu comme tel, dans l'attente de locaux appropriés, vraisemblablement un bâtiment délaissé par les CRS et proche de la direction départementale de la PAF. La coordination en sera confiée à la direction centrale de la police judiciaire. L'affectation de trois officiers, deux agents du corps de maîtrise et d'application, deux agents administratifs de la police judiciaire et d'un officier et de 4 agents du corps de maîtrise et d'application de la PAF est actuellement envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7727

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4565

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2511